

SENEGAL

Les Coopératives agricoles communautaires (CAC) pour une souveraineté alimentaire durable

Un programme phare du ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage

Août 2025



MASAE

Ministère de l'Agriculture, de la
Souveraineté Alimentaire et de L'Élevage



Table des matières

1. Contexte national	3
2. Raison d'être du Programme des CAC	5
3. Théorie du changement	6
4. Champ d'application et ciblage	8
5. Objectifs et composantes du programme	9
5.1. Objectifs	9
5.2. Composantes du programme.....	10
6. Organisation, structure de gestion et modalités d'intervention	11
6.1. Gouvernance du programme des CAC.....	11
6.2. Gouvernance interne des CAC	12
6.3. Modalités d'intervention	13
7. Chaînes de valeur prioritaires	15
7.1. Production horticole (oignons, pommes de terre, tomates).....	15
7.2. Production de semences de céréales et de légumineuses (maïs, arachide)	19
7.3. Production animale (lait et volaille)	21
8. Analyse de rentabilité	23
8.1. Modèle éclaté	24
8.2. Modèle sur site unique	27
9. Résultats attendus.....	29

1. Contexte national

Contexte économique et social. Situé sur la côte atlantique de l'Afrique de l'Ouest, le Sénégal s'étend sur une superficie de 196 712 km². Il compte 18 126 390 d'habitants en 2023, dont les ¾ ont moins de 35 ans. En 2035, cette population dépassera les 21 millions d'habitants¹. La population urbaine est devenue majoritaire et représente environ 54,7% de la population totale. En 2023, le Sénégal avait un indice de développement humain de 0,530, plaçant le pays dans la catégorie des pays à faible développement humain, au 169ème rang sur 193 pays et territoires².

Entre 2014 et 2018, l'économie sénégalaise a affiché une croissance remarquable, ce qui en fait l'une des économies à la croissance la plus rapide du continent africain. La croissance du PIB réel est restée supérieure à 6% pendant cette période³. Elle a légèrement fléchi à 4,6% en 2019 avant de s'effondrer à 1,34 % en 2020 sous l'effet des restrictions du COVID-19. L'année 2021 a connu un rebond à 6,54%, suivi de performances mitigées de 3,85% et 4,26% en 2022 et 2023 respectivement, sous l'influence de crises multiformes (Ukraine, Sahel). Avec le démarrage de l'exploitation des hydrocarbures, la croissance du PIB devrait atteindre 8,8% en 2025 et s'accélérer au cours des 5 prochaines années. Le taux d'inflation a considérablement baissé en 2024, à 1,5%, après avoir été de 5,9% en 2023 et de 9,7% en 2022.

En revanche, le Sénégal a un déficit budgétaire de 7,08% du PIB, que le gouvernement vise à réduire à 3% d'ici 2027. Le taux d'endettement a augmenté de manière significative ces dernières années. En 2023, les estimations faisaient état de 81,2% du PIB. Un audit récent a réévalué le taux d'endettement à 119% du PIB pour 2024, ce qui constitue un risque élevé de surendettement. La pauvreté est toujours omniprésente, en particulier dans les zones rurales. Le taux de pauvreté du revenu national était de 37,5% en 2021-2022 et a atteint 57,3% en milieu rural, selon des sources du FIDA. Le chômage est un autre problème auquel le pays est confronté. L'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) a estimé le taux de chômage au sens large à 21,7% au premier trimestre 2025, alors qu'il est de 4,9% selon la définition du BIT.

Contexte du secteur agricole. Bien que sa part dans l'économie sénégalaise soit relativement modeste (14,5 %), le secteur agricole au sens large (production végétale, élevage, foresterie et pêche) est un moteur essentiel du développement économique et social du pays. Il joue également un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté et constitue une source majeure de création d'emplois et de revenus pour les ménages pauvres, dont la plupart se trouvent dans les zones rurales. 909 638 ménages sont engagés dans l'agriculture, et 67,7% d'entre eux vivent dans des zones rurales. La majorité des ménages agricoles (67,4%) pratiquent l'agriculture pluviale, tandis que 7% seulement ont recours à l'irrigation (à l'exclusion des cultures maraîchères) et 13 % aux cultures maraîchères. Environ 69 % des ménages

¹ ANSD, projections démographiques 2023-2073, Octobre 2024. Retrieved at https://www.ansd.sn/sites/default/files/2024-11/Projections-demographiques_2023-2073.pdf

² UNDP "Human Development Report 2025: A matter of choice – people and possibilities in the age of AI", 324 p. Retrieve at <https://hdr.undp.org/system/files/documents/global-report-document/hdr2025reporten.pdf>

³ World bank, Senegal economic update, "Recent Growth Drivers in Senegal, and the Role of Agriculture in Developing a Resilient and Inclusive Economy", April 2018

agricoles exploitent des superficies comprises entre un et cinq hectares. Une grande partie des ménages agricoles (87,1 %) pratiquent également l'élevage.

Malgré les progrès récents, le secteur agricole souffre d'une faible croissance de la productivité agricole. À l'exception du riz, les rendements des cultures n'ont pas beaucoup évolué. Cette situation est due à différents facteurs : accès limité aux ressources financières et techniques, infrastructures médiocres et conditions climatiques défavorables. L'élevage présente les mêmes lacunes, avec une faible productivité et un manque de compétitivité. En conséquence, le Sénégal importe encore près de 70 % de ses besoins alimentaires, notamment pour les produits de base tels que le riz, le blé, le maïs, les produits laitiers, les légumes et le sucre. En 2022, ces importations ont atteint 1,49 milliard d'euros.

La forte dépendance du Sénégal à l'égard des importations de denrées alimentaires rend le pays vulnérable aux chocs récurrents. La dépendance alimentaire est le résultat de facteurs historiques qui ont façonné les modes de production et de consommation des aliments. Les régimes alimentaires dépendent de denrées telles que le blé, le riz et l'huile végétale, insuffisamment produites dans le pays. Sans transformation des systèmes alimentaires, des facteurs tels que la croissance démographique, l'urbanisation, le changement climatique, la dégradation des sols et les régimes alimentaires dépendants des importations menaceraient sérieusement la couverture des besoins alimentaires futurs du pays.

Développer des chaînes de valeur agricoles en aval et les relier en amont est un autre défi majeur dans la lutte contre la pauvreté et l'augmentation des revenus dans les zones rurales. Les données actuelles montrent la faiblesse des liens entre l'industrie agroalimentaire et le secteur agricole. Non seulement il y a peu d'entreprises impliquées dans la transformation des aliments, mais une grande partie des intrants sont importés. Les obstacles au développement des chaînes de valeur sont notamment l'insuffisance des installations de stockage, le sous-développement des réseaux routiers, les coûts de transaction élevés et les problèmes de compétences en matière de gestion.

Contexte des politiques agricoles. Avec le changement de régime politique en mars 2024, les nouvelles autorités ont formulé une vision à long terme, Sénégal 2050 - Programme national de transformation, qui vise à faire du Sénégal une puissance agricole moderne d'ici 2050, grâce à une agriculture moderne et durable. A terme, cette agriculture aurait des filières organisées et des agriculteurs formalisés, des rendements élevés, notamment pour les céréales, une connexion au marché, une souveraineté alimentaire dans un contexte de durabilité et de compétitivité.

Les pouvoirs publics ont récemment défini cette vision dans une nouvelle lettre de politique sectorielle pour l'agriculture et l'élevage (LPSAE, 2025-2029). La LPSAE vise à "assurer une souveraineté durable des produits de l'agriculture et de l'élevage, tout en créant des emplois et des revenus décents pour les jeunes et les femmes tout au long de la chaîne de valeur". Plus précisément, la LPSAE vise à : (i) sécuriser durablement la base de production ; (ii) améliorer la disponibilité et l'accessibilité des produits végétaux et animaux ; (iii) renforcer la recherche, l'innovation, la formation, l'appui-conseil et le financement agropastoral ; et (iv) améliorer la gouvernance du secteur de l'agriculture et de l'élevage. Le ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage met en œuvre la LPSAE à travers quatre programmes budgétaires qui soutiennent chacun des objectifs spécifiques.

Le gouvernement a également élaboré une stratégie de souveraineté alimentaire (2025-2034) qui suit les contours de la LPSAE et vise à mettre en œuvre une stratégie de substitution des importations pour faire face à l'ampleur des importations de denrées alimentaires.

Sécurité alimentaire et nutrition. Au Sénégal, la sécurité alimentaire et la nutrition constituent des défis majeurs, en particulier dans les zones rurales où la pauvreté et la vulnérabilité aux chocs climatiques sont prédominantes. La croissance de l'économie sénégalaise ces dernières années n'a pas permis de réduire l'insécurité alimentaire, qui augmente légèrement pendant la période de soudure (juin-août), en particulier dans les régions périphériques du sud-est et du nord. La malnutrition, en particulier chez les enfants, reste préoccupante, avec des disparités régionales en termes de prévalence. Bien que des progrès aient été réalisés dans la réduction de la malnutrition chronique, le retard de croissance touche encore 18% des enfants de moins de 5 ans, tandis que la réduction de l'émaciation s'est interrompue et a de nouveau reculé au cours des cinq dernières années. Les carences en micronutriments restent un problème de santé publique : l'anémie touche 68% des enfants de moins de 5 ans et 53% des femmes et des filles en âge de procréer. L'insécurité alimentaire et les pratiques inappropriées d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants sont les principaux facteurs explicatifs.

Le gouvernement du Sénégal a pris la mesure des défis systémiques de l'environnement (changement climatique, conflits, pandémies, crises financières et économiques), de la fragilité des chaînes de valeur agricoles qui se manifeste par des ruptures d'approvisionnement et des goulets d'étranglement en amont et en aval des chaînes d'approvisionnement. Ces insuffisances conduisent à une dépendance alimentaire structurelle. C'est pourquoi le gouvernement sénégalais a pris l'option sérieuse de renforcer la production alimentaire locale en promouvant les coopératives agricoles communautaires (CAC) comme un instrument clé pour structurer les chaînes de valeur prioritaires par des investissements dans la maîtrise de l'eau, le stockage, la formalisation, la formation, le financement et les liens avec le marché.

2. Raison d'être du Programme des CAC

D'ici 2050, le Sénégal ambitionne de devenir une puissance agricole moderne, assurant sa souveraineté alimentaire et exportant durablement ses produits agricoles. Pour atteindre cet objectif, le MASAE opte pour une transformation structurelle des systèmes agroalimentaires, à travers des politiques publiques cohérentes, inclusives et intégrées. Le programme des coopératives agricoles communautaires (CAC) est l'un des principaux leviers de cette transformation, en promouvant un développement agricole et rural inclusif basé sur les dynamiques communautaires et territoriales. Les CAC seront des catalyseurs de la souveraineté alimentaire, grâce à l'émergence d'une économie agricole nationale compétitive, inclusive et durable.

Aligné sur la logique des pôles régionaux, le programme CAC vise à stimuler le développement intégré des huit pôles économiques, à travers des secteurs prioritaires définis en fonction des spécificités régionales. Le programme CAC vise à soutenir le développement de l'agriculture et de l'élevage en structurant les producteurs en organisations coopératives dans le but de les aider à moderniser le secteur, par la formation et le soutien à la production et à la valorisation dans une approche de chaîne de valeur, afin d'assurer un développement agricole durable.

Le programme CAC est inclus dans le programme budgétaire "Production et valorisation des produits végétaux et animaux" de la Lettre de politique sectorielle pour le développement de l'agriculture et de l'élevage, conformément au cadre harmonisé d'exécution budgétaire de l'UEMOA en application du Budget Programme. Le programme CAC a une durée de 25 ans avec une phase pilote sur une période de cinq ans. Pour mettre en œuvre le programme, le MASAE met en place une unité de coordination du programme CAC au niveau central et des unités de mise en œuvre du programme (UCP) au niveau des pôles.

3. Théorie du changement

Le programme des coopératives agricoles communautaires vise à organiser les producteurs et autres acteurs des chaînes de valeur prioritaires en structures qui leur donnent un accès mutualisé aux intrants et leur permettent de bénéficier d'investissements structurants. Le programme CAC fournit également des services de conseil, un soutien ciblé et des formations, résout les problèmes de financement et facilite l'accès au marché. De cette manière, les CAC peuvent contribuer à la transformation des systèmes agroalimentaires en modifiant l'environnement de production des membres des CAC et en renforçant la vitalité des principales chaînes de valeur en s'attaquant de manière adéquate aux points de rupture de la chaîne d'approvisionnement. En fin de compte, les CAC améliorent la sécurité et la souveraineté alimentaires du pays.

Trois résultats interconnectés structurent le programme des CAC :

Résultat 1. Les producteurs des CAC ont augmenté le rendement des cultures ciblées et la productivité du cheptel.

Ce résultat se concentre sur l'accès à des intrants de qualité. Il s'agit notamment de semences certifiées, de matériel génétique animal amélioré, d'engrais et d'aliments pour animaux. La mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles sera encouragée par l'organisation d'ateliers de sensibilisation et de formation, ainsi que par le lancement de champs écoles. La construction de bâtiments, de hangars de stockage et d'autres infrastructures, ainsi que la fourniture d'équipements de production, créeront un environnement favorable à l'augmentation de la productivité des membres des CAC.

Hypothèses clés :

- Les zones agricoles exploitées par les CAC sont sécurisées.
- Les membres des CAC ont accepté de participer au programme et se sont engagés à long terme.
- Le gouvernement a créé un environnement favorable au développement des CAC (subventions, appui-conseil, technologies).

Résultat 2. Les CAC ont amélioré leurs performances économiques

Outre l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans stratégiques, les CACs bénéficieront de services d'appui importants (formation, appui-conseil, financement, assurance) qui renforceront leurs compétences et leur professionnalisme. L'accès au marché est un élément clé qui dépend de la capacité des CAC à signer des contrats de vente avec les opérateurs du

marché. Ces différentes formes d'appui permettront aux CAC d'améliorer leurs performances économiques.

Hypothèses clés :

- Le gouvernement a pris des mesures de précaution (barrières non tarifaires, gel des importations de certains produits stratégiques).
- Les prix des intrants sont stables
- Les services techniques fournissent des services efficaces aux coopératives à leur demande
- Les CAC ont accès aux marchés

Résultat 3. La gouvernance du programme des CAC est efficace

La signature d'un contrat de performance entre les CAC et le gouvernement et sa mise en œuvre constituent une avancée. Cependant, son succès dépend de la performance des systèmes de suivi et d'évaluation. Pour les CAC, l'application rigoureuse des instruments de gouvernance (statuts, règles de gouvernance et manuel de procédures) et l'élaboration et la mise en œuvre de plans de travail annuels contribueront à améliorer la gouvernance globale du programme.

Hypothèses clés :

- Le gouvernement suit de près le programme des CAC.
- Le gouvernement respecte ses engagements vis-à-vis des organes de gouvernance et des CAC.
- Les CAC assurent la transparence de leurs opérations

Figure 1. Théorie du changement



4. Champ d'application et ciblage

Le programme des CAC est d'envergure nationale et s'appuie sur les huit Pôles économiques identifiés dans le cadre de l'agenda national de transformation. En fonction du potentiel de chaque zone, les CAC ciblent des produits et des chaînes de valeur prioritaires, conformément aux orientations stratégiques du pays. Le programme est conçu pour contribuer à l'équité territoriale.

Le choix de la localisation des fermes prend en compte les dynamiques organisationnelles, notamment l'existence d'organisations fonctionnelles et leur niveau de structuration. La

faisabilité technique et économique est un critère fondamental dans ce choix. Outre le potentiel agro-sylvo-pastoral, la disponibilité et la qualité des terres et de l'eau productive influencent le choix des sites d'exploitation des CAC. Le programme intègre et s'appuie sur les expériences antérieures et les infrastructures disponibles. C'est notamment le cas de certaines exploitations agricoles initiées dans le passé par l'Agence nationale d'insertion et de développement agricole (ANIDA) ou le Programme national des domaines agricoles communautaires (PRODAC).

Un bon ciblage des parties prenantes de la CAC est essentiel à la réussite du programme. En principe, la coopérative regroupe des producteurs qui s'unissent volontairement pour mettre en commun leurs ressources afin d'acquérir des intrants, de bénéficier de services clés et de résoudre des problèmes d'accès au marché. En ce sens, le programme des CAC peut être un puissant levier de transformation des exploitations familiales en facilitant leur accès aux ressources et services productifs, tout en assurant leur connexion au marché.

Les femmes et les jeunes sont deux catégories que le programme des CAC doit intégrer. Ces deux groupes ont souvent des difficultés à accéder à la terre, à la formation et aux services de conseil agricole, ainsi qu'au financement. La stratégie de l'ANIDA est conçue pour les aider, notamment en ce qui concerne la terre. En effet, dans ses CAC pilotes, l'agence a négocié avec les populations qui fournissent leurs terres aux CAC pour réattribuer 50% des surfaces aménagées aux propriétaires et réserver 50% à l'insertion des femmes et des jeunes. Dans cette optique, l'ANIDA propose une ferme WAAR WI de 20 hectares pour les jeunes sur les 10 fermes de 20 hectares prévues dans chaque commune. Ce type de ferme offre un hectare pour deux jeunes, soit un total de 40 jeunes, dont la moitié proviendrait des villages associés et l'autre moitié pourrait être constituée de jeunes diplômés ou de jeunes de retour d'émigration.

Le programme CAC s'adresse au secteur privé. La stratégie du gouvernement consiste à développer de grandes surfaces et à les exploiter dans le cadre d'un partenariat public-privé. Lorsque des zones de 100 à 500 ha sont développées d'un seul tenant, le secteur privé peut les exploiter seul ou en association avec des coopératives.

5. Objectifs et composantes du programme

5.1. Objectifs

Le programme des CAC vise à contribuer à la sécurité et à la souveraineté alimentaires en organisant les producteurs en coopératives qui peuvent aider à transformer les systèmes agro-alimentaires en mettant en commun les ressources et en fournissant un accès aux services et au marché.

Plus précisément, le programme vise à :

- (i) Augmenter les rendements des cultures ciblées et améliorer la productivité du cheptel.
 - Produire des semences certifiées, acquérir du matériel génétique animal amélioré, accéder aux engrains et aux vaccins.
 - Promouvoir les bonnes pratiques agricoles, y compris les pratiques d'irrigation innovantes.
- (ii) Améliorer les performances économiques des membres des CAC
 - Elaborer et mettre en œuvre des plans stratégiques pour les CAC

- Fournir des services agropastoraux adaptés aux membres des CAC (formalisation, formation, vulgarisation agricole, financement, assurance)
- Favoriser l'accès au marché en facilitant la contractualisation avec les opérateurs du marché
- Renforcer les liens avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles

(iii) Rendre efficace la gouvernance du programme CAC

- Initier et mettre en œuvre le contrat de performance avec le Ministère de l'agriculture
- Appuyer les CAC dans l'application de leurs statuts et règlements

5.2. Composantes du programme

Le programme comprend trois volets principaux.

Volet 1. Services agro-sylvo-pastoraux. Cette composante fournit aux sociétés coopératives les services essentiels dont elles ont besoin pour réussir. Elle comprend quatre sous-composantes :

Sous-composante 1.1 : Structuration, dynamique organisationnelle, gouvernance et professionnalisation. Il s'agit essentiellement du sous-volet chargé de la structuration et de la professionnalisation.

Sous-composante 1.2 : Accès au financement. Cette sous-composante traite de l'ensemble des procédures, des compétences nécessaires et des conditions facilitant l'accès au financement. Elle comprend des formations en éducation financière, en élaboration de plans d'affaires, en intermédiation financière, en techniques de négociation, etc.

Sous-composante 1.3 : Recherche, formation et appui-conseil. Cette sous-composante soutient les membres des CAC par le biais de formations et de services de conseil agricole. Elle soutient les liens entre la recherche, la formation et le conseil au profit des membres des CAC.

Sous-composante 1.4 : Marketing et digitalisation. Cette sous-composante se concentre sur les liens entre les CAC et les opérateurs du marché, en mettant l'accent sur la digitalisation de l'ensemble du processus de production, mettant ainsi les informations agricoles à la disposition des parties prenantes (banques, acheteurs).

Composante 2 : Infrastructures, installations et équipements. La mise en place des CAC nécessite des investissements lourds : aménagement de zones, construction de bâtiments, installation de réseaux d'irrigation, de forages et autres châteaux d'eau, construction d'infrastructures et d'équipements de transformation, construction d'entrepôts, etc.

Composante 3. Gestion du programme. Cette composante favorise la mise en œuvre efficace du programme, l'apprentissage et la durabilité en mettant en place une structure et des systèmes de gestion spécifiques. Elle comprend trois sous-composantes :

Sous-composante 3.1 : Coordination, gestion administrative et financière. Cette sous-composante est responsable de la coordination et de la gestion administrative et financière. Elle constitue un pilier de la gouvernance et de l'intégrité de la gestion. Elle doit s'appuyer sur

des outils de gestion transparents et assurer l'obligation de rendre compte à des instances telles que le comité de pilotage.

Sous-composante 3.2 : Suivi et évaluation. Mettre en place des outils solides de suivi des progrès et d'apprentissage pour une amélioration continue tout au long du projet.

Sous-composante 3.3 : Communication. Partager les succès et les leçons apprises avec les différentes parties prenantes et le public.

6. Organisation, structure de gestion et modalités d'intervention

6.1. Gouvernance du programme des CAC

Le programme des coopératives agricoles communautaires (CAC) promeut une gouvernance inclusive et multisectorielle, conformément aux lignes directrices du ministère de l'agriculture et de l'élevage. Pour assurer une mise en œuvre efficace, transparente, participative et inclusive, trois organes structurent le système de gouvernance : le Comité de pilotage, le Comité technique et l'Unité de coordination du programme (UCP), qui sont respectivement responsables de l'orientation, du cadre technique et de la coordination opérationnelle du programme.

Le Comité de pilotage. Il a pour mission de : (i) fixer les orientations stratégiques et les priorités pour la mise en œuvre des CAC ; (ii) adopter une feuille de route pour le suivi de la mise en œuvre du Programme des CAC ; (iii) valider les zones et sites prioritaires pour l'installation des CAC ; (iv) examiner et approuver les PTBA ; et (v) valider les rapports annuels de performance.

Le Comité de pilotage est présidé par le Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage et comprend des représentants des différents ministères. Il comprend également un représentant de la communauté des bailleurs de fonds, du CNCR, des élus locaux, de la société civile, du parlement, du secteur agroalimentaire privé et des organisations de commerçants.

Le Comité technique. Il est chargé d'analyser les propositions de mise en place des CAC, d'effectuer une mission semestrielle de supervision des CAC et de faire des recommandations au comité de pilotage. Le CT conseille le comité de pilotage sur les rapports de performance et le PTBA préparés par l'unité de coordination. Le secrétaire général du MASAE préside le comité technique et l'unité de gestion assure le secrétariat du programme.

Le Comité Technique est composé des gestionnaires des programmes budgétaires du MASAE, des représentants des départements techniques du MASAE, des Projets et Programmes ainsi que des agences sous la tutelle du Ministère, des administrateurs des fonds du MASAE, des institutions de financement, des départements techniques clés d'autres ministères. Le comité technique peut faire appel à toute expertise jugée nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

L'Unité de Coordination du Programme (UCP). L'UCP des CAC a pour mission de mener des actions de promotion et de sensibilisation pour renforcer l'adhésion des acteurs et des communautés locales, et de mettre en œuvre le programme des CAC en lien avec les services techniques du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, les organes de gouvernance des CAC, les organisations professionnelles agricoles et les bailleurs de fonds. L'UCP doit également soutenir l'engagement et l'appropriation des CAC par leurs membres, les autorités locales, les

organisations professionnelles agricoles et les entreprises industrielles, à travers des ateliers et des forums pour partager les orientations du programme des CAC et mobiliser les contributions des parties prenantes. L'UCP fait le lien entre les CAC et les services compétents et supervise le processus de construction des infrastructures structurantes financées par le gouvernement au profit des CAC. Enfin, l'UCP prépare et soumet le PTBA et les rapports d'exécution technique et financière du programme CAC, et représente le programme CAC auprès des bailleurs de fonds et du secteur privé.

Le MASAE abrite l'unité de coordination du programme CAC. Dans les régions, le programme CAC s'appuiera sur les comités de développement régionaux présidés par les gouverneurs pour suivre la mise en œuvre des activités au niveau régional.

6.2. Gouvernance interne des CAC

Les CAC disposent de trois organes de gouvernance interne. Il s'agit de l'assemblée générale (AG), du conseil d'administration (CA) et du conseil de surveillance (CS). Ces organes internes garantissent la gestion démocratique, participative et transparente des CAC, en assurant l'implication active des membres dans la prise de décision, le suivi des activités et la gestion responsable des ressources au niveau local.

Assemblée générale (AG). L'AG réunit tous les membres de la coopérative. Elle est l'organe suprême de décision et ses décisions sont obligatoires. Ses compétences sont les suivantes : fixer les orientations de la coopérative ; approuver les rapports de gestion, les rapports d'activité, les rapports financiers et les rapports du conseil de surveillance. L'AG approuve également les comptes, établit et modifie les statuts ou le règlement intérieur, élit les membres du conseil d'administration et des différents comités.

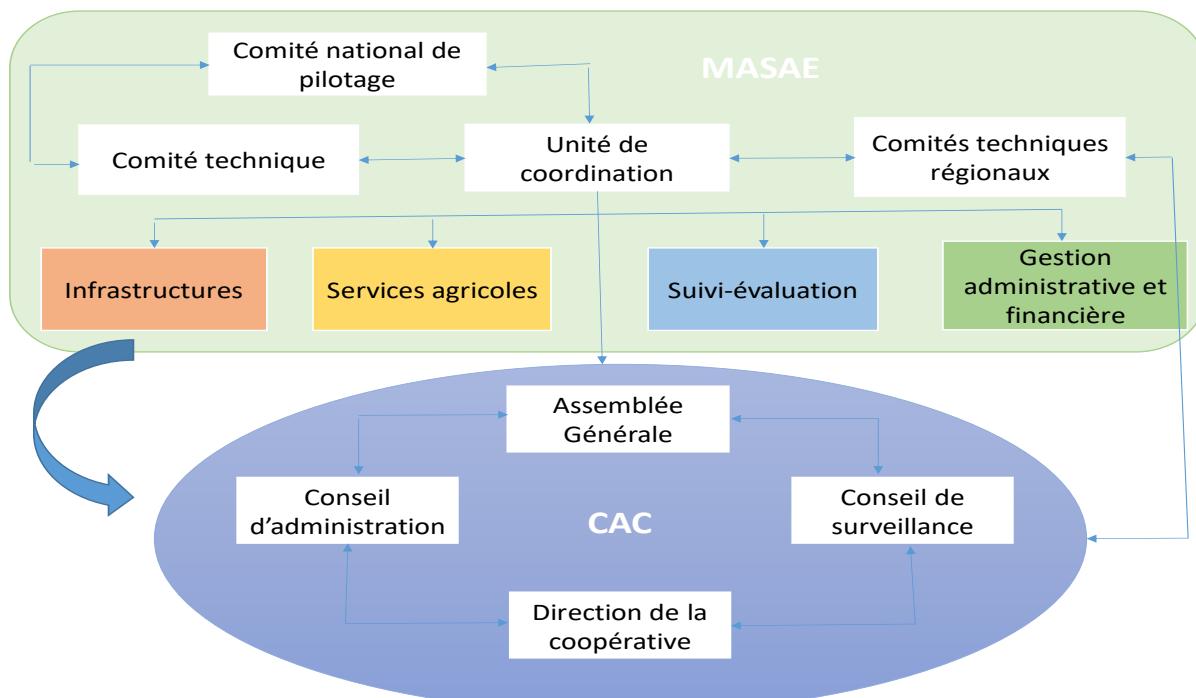
Conseil d'administration (CA). Le rôle du conseil d'administration est de veiller à ce que la coopérative serve les intérêts de ses membres en leur offrant les meilleures conditions possibles pour l'achat et la vente de biens et de services. Le conseil d'administration veille également à ce que la coopérative soit en mesure de répondre aux demandes exprimées lors de l'assemblée générale.

Concrètement, le Conseil définit les politiques générales de la coopérative et les soumet à l'analyse et à l'approbation de l'AG. Il coordonne les activités, assure le bon fonctionnement de la coopérative, met en œuvre les décisions de l'AG et rend compte à l'AG. Le conseil d'administration veille au respect des statuts et du règlement intérieur de la coopérative et met en place des comités spécialisés pour faciliter les services aux membres. Enfin, le conseil recrute et révoque le directeur général, détermine ses fonctions et fixe sa rémunération conformément à la législation en vigueur.

Conseil de surveillance (CS). Il s'agit d'un organe de contrôle interne qui a accès à toutes les informations concernant le fonctionnement de la coopérative. Il a le droit de demander aux administrateurs, au gérant et aux employés de la coopérative toute information qu'il juge appropriée. Il informe les membres des résultats de son audit. En conséquence, le CS surveille les activités quotidiennes de la coopérative, contrôle la gestion des biens et services de la coopérative et rend compte à l'AG. Il supervise la gestion des conflits au sein de la coopérative et propose des solutions.

Outre ces trois organes, la coopérative dispose d'une équipe de gestion qui met en œuvre les décisions approuvées par le conseil d'administration et lui rend compte.

Figure 2. Le cadre de gouvernance du programme des CAC



6.3. Modalités d'intervention

L'UCP s'appuie sur les structures techniques du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et d'autres ministères sectoriels pour mettre en place les infrastructures des CAC. Ces agences d'exécution (AGEX) construiront les fermes CAC en étroite collaboration avec l'UCP. À cette fin, l'UCP signera des accords ou des protocoles avec l'AGEX concernée, définissant les rôles, les responsabilités et les ressources à mobiliser pour mener à bien les activités convenues.

Dans la mise en œuvre des CAC, le gouvernement a proposé deux modèles qui se distinguent par leur occupation de l'espace, leur organisation et leurs objectifs. Il s'agit du modèle réparti sur plusieurs sites et du modèle compact sur un seul site.

Le modèle éclaté. L'ANIDA est le porte-drapeau de ce modèle. Il opère au niveau local. Le modèle vise le développement territorial et cible les exploitations familiales en vue de les moderniser en facilitant l'accès à l'eau productive, aux intrants de qualité, aux infrastructures structurantes et au marché. La CAC vise ainsi à améliorer l'organisation des producteurs en leur permettant de mutualiser leurs ressources et de s'engager conjointement sur les marchés des intrants et des produits, tout en bénéficiant d'investissements structurants de la part de l'État.

L'agence mène un processus d'ingénierie sociale pour informer et sensibiliser les populations locales sur les CAC et l'opportunité qu'elles représentent pour la modernisation des exploitations familiales. Elle a mis en place un comité d'initiative chargé de faciliter la création de coopératives et a négocié les conditions des terres à aménager. Un consensus s'est dégagé pour réattribuer 50% des terres aménagées aux propriétaires et redistribuer le reste aux autres membres, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes. Chaque membre paie une part sociale de 5 000 francs CFA.

Compte tenu des contraintes foncières, le modèle propose le développement de 10 exploitations de 20 ha dans la commune, en fonction de la disponibilité des terres. Les neuf exploitations sont irriguées au goutte-à-goutte sur 10 ha, par aspersion sur 5 ha et par pivot sur 5 ha. Une ferme Waar wi de 20 ha destinée aux jeunes complète le dispositif. Cette ferme comprend 20 parcelles d'un hectare attribuées à 40 jeunes, à raison de deux jeunes par hectare. Les jeunes sont également organisés pour gérer la coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA), qui sera équipée du matériel nécessaire aux travaux agricoles. L'ANIDA construira une plateforme multifonctionnelle dans la commune au profit de la CAC. La plateforme comprend un siège, des chambres froides pour le stockage des produits agricoles, des unités de transformation et une unité de maintenance avec un magasin de pièces détachées.

L'ANIDA prévoit de promouvoir un partenariat public-privé communautaire pour encourager le secteur privé local à gérer certaines installations telles que les entrepôts frigorifiques, les unités de transformation et les équipements agricoles. Le positionnement du secteur privé dans les entrepôts frigorifiques et les unités de transformation favorisera l'accès au marché en permettant aux producteurs de vendre plus facilement leurs produits sur la base de contrats avec ces opérateurs de marché. La gestion des équipements agricoles par le secteur privé garantira une bonne gestion, avec un contrat dûment signé par l'entreprise privée et la CUMA.

D'un point de vue agronomique, les CAC adopteront une approche intégrée, en se concentrant sur la production horticole (oignons, pommes de terre et tomates), la production de semences (arachides, maïs et niébé) et la production avicole (poulets de chair, œufs de table). Dans certains cas, l'ANIDA fournira une petite étable pour la production de lait. L'agence construira également une serre de 2 000 m² pour stimuler la production maraîchère pendant la saison des pluies.

L'ANIDA a actuellement lancé une opération pilote dans quatre communes : Taïba Niassène dans le département de Nioro, Taif dans le département de Mbacké, Mbayène et Niakhène dans le département de Tivaouane. L'agence a obtenu une partie du financement de ces quatre CAC à travers un projet de la Banque mondiale (FSRP). A terme, elle prévoit d'installer des CAC dans 100 communes.

Le modèle à site unique. Avec ce modèle, le gouvernement aménage de vastes zones d'un seul tenant et y construit des infrastructures hydroagricoles. Pour exploiter le site, PRODAC organise les producteurs en coopératives agricoles communautaires. Chaque CAC dispose alors d'un certain nombre d'unités autonome d'exploitation (UAE) de 15 ha chacune et d'une plateforme d'élevage de 45 ha. Le nombre de coopérateurs est fonction du niveau de revenu attendu. Il varie entre 5 et 25 membres.

Ce modèle à site unique s'adresse également au secteur privé. En effet, l'agence peut attribuer des zones aménagées au secteur privé afin qu'il les exploite sous la forme d'un partenariat public-privé communautaire. Les fermes PRODAC de SEFA (Sédhiou), ITATO (Kédougou) et Keur Momar Sarr (Louga) sont des exemples de sites compacts que le gouvernement peut attribuer à un ou plusieurs promoteurs privés. L'une des caractéristiques de ce modèle est la tendance à la spécialisation. En fonction du marché, un promoteur privé peut se spécialiser dans la production de pommes de terre, de tomates ou d'oignons et viser ensuite l'exportation ou le marché intérieur. Le fonctionnement de ce modèle repose sur le recrutement de travailleurs agricoles et l'utilisation d'exploitations fortement mécanisées. PRODAC met

néanmoins l'accent sur le partenariat entre le privé installé et les CAC sur la base de contrats d'achat et de vente, la fourniture d'intrants et éventuellement de services.

Une CAC peut également se spécialiser dans l'élevage. C'est le cas du CAC de Dolly, pour lequel le gouvernement développerait le Ranch de Dolly pour la production de fourrage et éventuellement l'engraissement de bovins et l'exploitation de bergeries et/ou de chèvreries. Les CAC axées sur l'élevage peuvent se concentrer sur la production de lait, la production de viande rouge, l'élevage d'ovins et de caprins, l'embouche bovine et ovine et l'aviculture améliorée ou semi-intensive.

Dans certains cas, le modèle mono-site peut inclure la production céréalière (riz, maïs, blé) avec une organisation ciblant le secteur privé et les organisations paysannes. Ce modèle peut convenir à la vallée du fleuve Sénégal, où la SAED a une longue expérience de l'appui à plusieurs types de développement (grands aménagements, périmètres irrigués de villages) avec différents modèles d'organisation.

7. Chaînes de valeur prioritaires

Cette section développe les options de l'ANIDA par rapport aux principales chaînes de valeur envisagées. L'Agence propose un modèle intégré dont l'ossature comprend la production horticole, importante pour la stratégie de substitution aux importations du Sénégal. Le choix porte également sur la production de semences de céréales et de légumineuses. Par exemple, la filière arachide souffre depuis plusieurs années d'une pénurie de semences certifiées. Les fermes CAC pourraient produire suffisamment de semences pour leurs membres et l'écosystème environnant. La production de semences de maïs et de niébé permettra également de répondre à la demande des producteurs. Enfin, les fermes construites par l'ANIDA comportent un volet élevage, notamment la production de lait et la promotion de l'aviculture améliorée (poulet local). Dans certains cas, l'ANIDA envisage la production de poulets de chair et d'œufs. Dans les sous-sections suivantes, nous explorons brièvement les principaux liens de ces différentes chaînes de valeur.

7.1. Production horticole (oignons, pommes de terre, tomates)

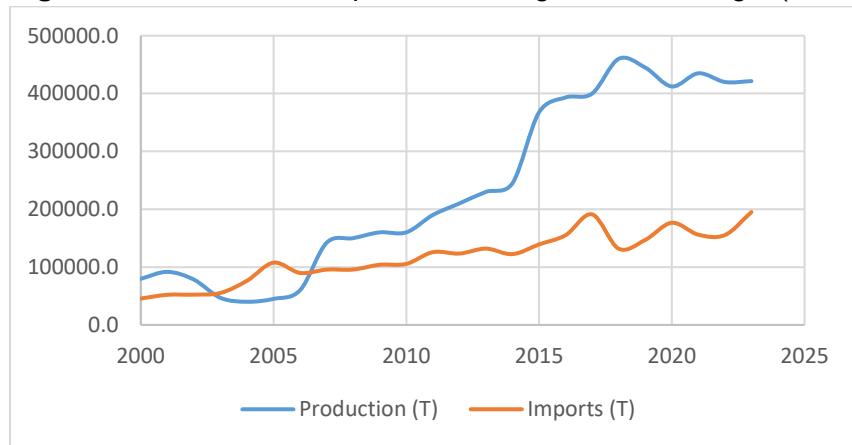
• Chaîne de valeur Oignon

Production et productivité. L'oignon est l'une des filières prioritaires du Sénégal. La production a fortement augmenté ces dernières années, passant de 160 000 tonnes en 2010 à 400 000 tonnes en 2023. Bien qu'encore insuffisants, les rendements sont passés de 24 tonnes à près de 30 tonnes par hectare. Plus de 80 % de la production provient des Niayes et de la vallée du fleuve Sénégal (VFS). Les petits producteurs dominent l'activité, même si quelques industriels ont émergé ces dernières années. Les producteurs de la VFS réalisent une seule campagne annuelle en raison des températures extrêmes du nord, alors que dans les Niayes, les conditions climatiques permettent deux saisons de culture. En Afrique de l'Ouest, le Nigeria et le Niger sont les leaders de la production d'oignons.

La saisonnalité de la production d'oignons pose d'énormes problèmes aux producteurs d'oignons, dans la mesure où les produits arrivent sur le marché en même temps à partir du mois de février, saturant rapidement le marché et entraînant une chute des prix. Les difficultés de stockage et la baisse de la qualité des produits due à de mauvaises pratiques agricoles

(utilisation inadéquate d'urée, récolte précoce et séchage insuffisant) augmentent les pertes post-récolte et affectent les prix.

Figure 3. Production et importations d'oignons du Sénégal (2000-2023)



Source: FAOSTAT

Demande - tendances de consommation. La demande d'oignons au Sénégal est importante et croissante, en raison de son rôle d'aliment de base et de son importance dans de nombreux plats sénégalais. Chaque Sénégalais consomme en moyenne 27 kg d'oignons, principalement du Violet de Galmi et d'autres variétés épicées. La consommation par habitant augmente rapidement en raison de l'urbanisation et des changements de régime alimentaire qui en découlent. Les consommateurs préfèrent les oignons importés, principalement des Pays-Bas, en raison de certaines caractéristiques qualitatives telles que la texture ferme, la couleur rouge et la durée de conservation. Bien que la demande d'oignons soit inélastique, le marché connaît parfois une certaine volatilité des prix en raison des variations saisonnières de la production et de la forte demande à certaines périodes, notamment lors des fêtes religieuses (Eid, Magal, Gamou).

Marchés d'importation. Malgré les progrès remarquables de la production nationale, le Sénégal continue d'importer plus de 100 000 tonnes d'oignons par an, principalement des Pays-Bas, qui représentent plus de 80 % des volumes importés. En 2023, les importations d'oignons s'élevaient à 195 090 tonnes, pour une valeur de 43 millions USD (FAOSTAT). Le gouvernement réglemente les importations, en accordant des quotas, par le biais de déclarations d'importation de produits alimentaires (DIPA) afin de protéger la production locale. En général, la fenêtre d'importation se situe entre octobre et janvier, une période où la production locale est absente du marché.

Marché d'exportation. Le Sénégal a exporté 16 434 tonnes d'oignons en 2023, pour une valeur de 16,57 millions USD. Bien que relativement modeste, il s'agit d'une nette amélioration par rapport aux 2 500 tonnes exportées en 2013. Les perspectives sont bonnes, compte tenu de la croissance de la consommation dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest. La Côte d'Ivoire est un marché porteur. Il en est de même pour l'Union européenne, si la production répond aux normes de qualité exigées par ces marchés.

Opportunités d'investissement. La production d'oignons représente une énorme opportunité d'investissement en raison de la croissance continue de la demande au Sénégal et en Afrique de l'Ouest. La croissance démographique et l'urbanisation sont les moteurs de cette

croissance, qui se traduit par une augmentation constante de la consommation par habitant. Il existe une marge de progression considérable du côté de l'offre, en comblant les écarts de rendement et en améliorant les pratiques agricoles et les conditions de stockage. La réduction des pertes post-récolte qui en résultera et une meilleure planification de la production permettront d'améliorer les performances de la chaîne de valeur et d'accroître les revenus des producteurs. La recherche devra jouer un rôle clé pour trouver des variétés pouvant être produites tout au long de l'année. L'industrie de transformation naissante devra trouver un créneau spécifique de produits à moindre coût si elle veut être rentable.

• Chaîne de valeur de la Pomme de terre

Production et productivité. Le Sénégal produit de la pomme de terre dans les Niayes, où les conditions agro-écologiques offrent un environnement favorable. Ces dernières années, la région de Mbane, au nord, sur les rives du lac de Guiers, est devenue un important site de production de pommes de terre, avec la ferme Senegindia qui exploite 1 500 ha. Grâce à de meilleures pratiques agricoles, Senegindia atteint un rendement moyen de 25 à 35 tonnes/ha, avec des pointes plus récentes de 50 tonnes/ha. Un certain nombre de producteurs commerciaux mieux équipés, ayant accès à des intrants de qualité et à l'irrigation, opèrent aux côtés de Senegindia, obtenant des rendements similaires et livrant des produits de qualité sur le marché. Les petits producteurs des Niayes ont des exploitations de moins d'un à cinq hectares, avec des rendements variant entre 15 et 25 tonnes/ha. Les exploitations où l'irrigation est bien maîtrisée obtiennent les meilleurs résultats (Arnodlus et al., 2021).

Le Sénégal produit de la pomme de terre en deux cycles : d'octobre à février et de mars à juin. La fenêtre de production de la pomme de terre est très limitée, car le produit nécessite des températures fraîches offertes par les Niayes en hiver et au printemps. La production a fortement augmenté ces dernières années, passant de 67 485 tonnes en 2017 à 140 873 tonnes en 2023 (FAOSTAT, 2025). En accord avec l'État, Senegindia utilise les 40 000 tonnes de capacité de stockage de ses installations (réfrigérées et climatisées), et cible la fin de la saison de culture pour mettre ses produits sur le marché, minimisant ainsi la concurrence des petits producteurs locaux.

Demande - tendances de consommation. La demande de pommes de terre s'étend sur toute l'année, avec certains pics lors des grandes fêtes religieuses (Tabaski, Korité). La consommation de pommes de terre au Sénégal est relativement faible par rapport aux moyennes mondiales, mais elle est en augmentation, passant de 6 kg par personne en 2011 à 7,94 kg par personne en 2021 (Helgi Library, 2023). Au Sénégal, les pommes de terre sont généralement consommées "fraîches", directement par les ménages, les restaurants et les traiteurs. Il y a très peu de transformation, principalement une production artisanale de chips. Le secteur de la restauration, encore embryonnaire, connaît des perspectives de croissance avec l'arrivée de KFC au Sénégal en octobre 2019 (Arnodlus et al., 2021).

Les importations. En 2024, le Sénégal a importé des pommes de terre pour une valeur de 22,3 millions USD, dont 45% de semences. Plus de 52% de ces importations provenaient des Pays-Bas (ITC, TradeMap, 2025). Depuis 2016, le gouvernement a mis en place des mesures de protection du marché pour limiter les importations pendant cinq mois par an. La régulation s'appuie sur un système de quotas d'importation, auquel s'ajoutent des droits de douane relativement élevés, de l'ordre de 42,7 %. Ces droits de douane sont plus faibles sur les semences (7,7%).

Opportunités d'investissement. Les petits producteurs peuvent cultiver des pommes de terre de manière rentable, ce qui leur offre un retour sur investissement considérable et leur permet de renforcer leurs moyens de subsistance. Les CAC sont une excellente occasion de renforcer cette chaîne de valeur en créant des conditions de production favorables pour ces petits producteurs grâce à la fourniture d'infrastructures et d'équipements de gestion de l'eau, à l'adoption de bonnes pratiques agricoles, à la résolution des problèmes d'emballage et de stockage et à une commercialisation contrôlée.

La demande de pommes de terre reste bien supérieure à la production locale et continuera à augmenter en raison de la croissance démographique, de l'urbanisation et des changements de régime alimentaire qui en découlent. Il est donc possible de produire davantage de pommes de terre pour le marché intérieur et de réduire ainsi la facture des importations alimentaires du pays.

- **Chaîne de valeur tomate industrielle**

Production et productivité. La tomate est l'une des principales cultures agro-industrielles de la vallée du fleuve Sénégal (VFS), notamment dans les départements de Dagana et de Podor. La culture a été introduite en 1969 et la production est passée de 10 000 tonnes en 1975 à 30 000 tonnes en 1989, puis à 90 000 tonnes en 2005. Depuis plus d'une décennie, la superficie cultivée oscille entre 1 500 ha et 3 000 ha, en raison d'un certain nombre de facteurs structurels qui entravent le développement de la chaîne de valeur (pratiques agricoles, maladies et ravageurs, réglementation). La superficie moyenne par producteur varie entre 0,5 et 1 hectare. Les rendements varient (de 5 à 60 t/ha) en fonction des pratiques agricoles, avec une moyenne de 20 à 30 t/ha. Les industriels collectent une part importante de la production de tomates auprès des groupements de producteurs, sur la base de contrats établis. Globalement, la culture de la tomate est rentable d'un point de vue économique. Toutefois, le niveau de la marge brute varie en fonction du degré d'intensification de l'exploitation.

Demande et tendances de consommation. La demande nationale de double concentré de tomates est estimée à 20 000 tonnes, soit l'équivalent de 120 000 tonnes de tomates fraîches (Ba, 2021). Ce chiffre repose sur la production nationale de double concentré et les importations de triple concentré, moins les exportations. En 2017, Frey a estimé la consommation de tomates au Sénégal à 9,5 kg par habitant et par an (Frey, 2017). Les besoins annuels s'élèvent à 140 000 tonnes de tomates fraîches pour une production annuelle d'environ 60 000 tonnes. Avec une croissance démographique annuelle moyenne de l'ordre de 2,7% et une urbanisation soutenue, les besoins en double concentré vont continuer à croître. Outre le double concentré, la tomate sénégalaise offre une large gamme de débouchés. La demande en ketchup est croissante, notamment dans le secteur de la restauration rapide.

Transformation. Le Sénégal produit du concentré de tomates à double concentration pour la consommation nationale. Trois sociétés (SOCAS, Agroline et Takamoul) se partagent le marché de la transformation de la tomate, produisant une large gamme de produits, du concentré de tomate aux sauces et au ketchup. Le triple concentré, initialement importé pour compléter la production nationale de tomates fraîches, a vu ses volumes augmenter régulièrement. Ces dernières années, il a concurrencé le double concentré produit à partir de tomates fraîches locales (Ba, 2021). Pendant plusieurs années, la SOCAS, basée dans le nord du pays, a détenu le monopole. A partir des années 2000, Agroline et Takamoul sont

entrés sur le marché, semblant construire leur modèle économique sur l'importation et la transformation du triple concentré de tomate. Grâce à la régulation gouvernementale, les quotas d'importation sont soumis aux achats locaux de tomates fraîches.

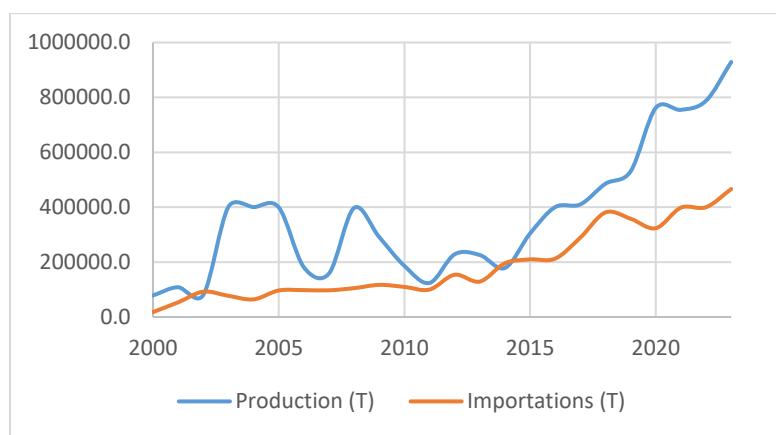
Importations. Le Sénégal importe plus de 10 000 tonnes de tomates par an sous forme de triple concentré. Ces importations ont fortement augmenté depuis 2010. Elles sont passées de 3 559 tonnes en 2005 à 8 220 tonnes en 2014. La crise de 2015/2016, avec la baisse des semis et la non-atteinte des objectifs de semis, a révélé les risques de déstabilisation de la filière si le gouvernement ne réglemente pas correctement les importations de triple concentré, les industriels étant plus enclins à importer qu'à s'approvisionner localement.

7.2. Production de semences de céréales et de légumineuses (maïs, arachide)

- **Chaîne de valeur maïs**

Production et productivité. La production de maïs augmente régulièrement, passant de 304 296 tonnes en 2015 à 929 000 tonnes en 2023. Cette évolution résulte d'une légère augmentation des surfaces (38%) sur la période, mais surtout d'une amélioration significative des rendements, qui atteignent en moyenne 2 à 3 tonnes/ha. En 2023, la superficie cultivée est passée à 275 000 ha (FAOSTAT, 2025). Le maïs représente 15% de la superficie totale consacrée aux cultures céréalier, après le millet (51 %) et le riz (20 %). Il est principalement cultivé en culture pluviale dans le centre-sud du bassin arachidier et le sud-est du Sénégal. Des progrès ont été réalisés grâce à une meilleure organisation des producteurs à travers la Fédération des producteurs de maïs (FEPROMAS), à un meilleur accès au crédit et à des intrants de qualité, ainsi qu'à l'amélioration des pratiques culturales. L'accès au marché reste un handicap, malgré des tentatives de contractualisation avec des fournisseurs d'aliments de bétail et de volaille.

Figure 4. Production et importations de maïs du Sénégal (2000-2023)



Source: FAOSTAT (2025)

Demande et tendances de consommation. La majeure partie du maïs produit localement est utilisée pour l'autoconsommation, et une grande partie du surplus est vendue sur les marchés locaux. L'IPAR (2017) estime la consommation moyenne de maïs à 9,2 kg par habitant et par an au niveau national. La consommation de maïs dans les zones rurales est plus élevée, avec une moyenne de 19,5 kg par habitant et par an, tandis que la consommation dans les zones urbaines est de 6,0 kg par habitant et par an. C'est dans les zones de production que la consommation humaine est la plus élevée. L'alimentation du bétail et de la

volaille nécessite de grandes quantités de maïs. Pour répondre à cette demande, le Sénégal importe d'importants volumes de maïs que les meuniers transforment en aliments pour le bétail et la volaille.

Valeur ajoutée - Transformation. La transformation des céréales locales (mil, maïs) est très dynamique et alimente le marché en produits moulus (farine, semoule). Le secteur est dominé par les femmes, avec de petites entreprises agroalimentaires qui approvisionnent les marchés domestiques et occupent des niches. La panification est un débouché potentiel important si le gouvernement met en place les mesures d'accompagnement adéquates (cahier des charges, équipement des boulanger, formation, réglementation). La transformation industrielle est assurée par les meuniers, qui visent la fabrication d'aliments pour la volaille et le bétail et s'approvisionnent à l'étranger, notamment en Argentine. Les producteurs locaux ont des difficultés à établir des relations commerciales suivies avec les meuniers, en raison des problèmes de compétitivité du secteur local. Les rendements sont encore relativement faibles, ce qui signifie que les prix offerts par les producteurs sont beaucoup plus élevés que le prix CAF du produit importé. Toutefois, l'utilisation accrue de semences hybrides et d'un paquet technique approprié laisse entrevoir des perspectives d'avenir.

Importations. Malgré les progrès de la production locale, les importations de maïs ne cessent d'augmenter. Elles atteignent 46 620 tonnes en 2023, pour une valeur de 131 millions USD. Les importations continueront d'augmenter en raison des besoins accrus dans les secteurs de la production de volaille et de viande bovine. Ces augmentations sont le résultat d'une forte croissance de la demande en poulet et en viande due à la croissance démographique, à l'urbanisation et à la hausse de l'effectif de la classe moyenne.

Opportunités d'investissement. Les petits producteurs de maïs ont une énorme opportunité de marché s'ils peuvent faire un bond en avant en termes de qualité afin d'encourager la substitution des importations. La conquête d'un marché de plus de 400 000 tonnes de maïs nécessite des investissements substantiels (infrastructures, équipements), l'accès au crédit et l'amélioration des pratiques agricoles. L'avènement des CAC devrait permettre d'assurer le respect des cahiers de charges convenus avec les provendiers (volume, régularité, qualité, prix), et donc de réduire les volumes de maïs importés.

• **Chaîne de valeur arachide**

Production et productivité. La production d'arachide couvre environ 1,25 million d'hectares, soit 40 % de la superficie totale cultivée. En 2024, la production s'élevait à 1 700 000 tonnes, dont 200 000 tonnes étaient exportées (USDA, 2024). L'arachide est principalement cultivée par de petits agriculteurs et constitue la principale source de revenus pour une grande partie de la population rurale (FAO, 2021 ; FIDA, 2020). La chaîne de valeur de l'arachide a de profondes ramifications pour l'économie, avec des liens étroits avec les industries d'intrants, de transformation et d'exportation. La chaîne de valeur génère non seulement des opportunités d'emploi, mais contribue également de manière significative aux revenus, à la nutrition et aux moyens de subsistance. Elle est également une source de recettes d'exportation. Le segment de la production souffre de la qualité des semences, des distorsions et des effets d'évitement des subventions, dont beaucoup concernent des semences "prêtes à l'emploi" de qualité douteuse (Lynn & Hathie, 2017). Reconstituer le capital semencier reste un défi majeur si l'on veut résoudre les problèmes de productivité.

Demande et tendances de consommation. La consommation moyenne d'huile par habitant au Sénégal est d'environ 20,5 kg d'équivalent huile. Cette estimation comprend l'huile d'arachide et l'huile végétale, ainsi que les graines décortiquées calculées en équivalent huile. Depuis les années 1990, le gouvernement a encouragé l'exportation d'huile d'arachide et l'importation d'huile végétale pour la consommation intérieure. En 2024, le pays importait 155 000 tonnes d'huile de palme et 40 000 tonnes d'huile de soja, tandis que la consommation intérieure d'huile d'arachide s'élevait à 25 000 tonnes. Les importations d'huile végétale augmentent à un rythme soutenu. Au cours des dix dernières années, les importations d'huile de palme et de soja ont augmenté en moyenne de 5 % et 8 % par an respectivement (USDA, 2024).

Valorisation – Transformation. Le leader de la transformation industrielle de l'arachide (SONACOS) souffre de problèmes structurels depuis des décennies : problèmes de gestion, difficultés d'approvisionnement en graines pour l'activité de trituration de l'arachide, raffinage de l'huile importée soumise à la concurrence de l'huile de palme importée, beaucoup moins chère. Les autres huileries (COPEOL, CAIT, WAO) ne sont guère mieux loties en raison de la mauvaise gouvernance de la filière. Par ailleurs, le développement des unités informelles de transformation de l'arachide mérite une attention particulière dans la mesure où, en 2017/2018, ces unités ont mis sur le marché des produits d'une valeur de 22 milliards de FCFA, composés d'huile brute (15,9 milliards de FCFA), de tourteaux (5,9 milliards de FCFA) et de pâte d'arachide (0,3 milliard de FCFA), générant une valeur ajoutée de plus de 9 milliards de FCFA (ANSD, 2021).

Les exportations. En 2024, le Sénégal a exporté 200 000 tonnes de graines d'arachide et 10 000 tonnes d'huile d'arachide. Les exportations de graines ont décollé en 2010 avec 22 000 tonnes, puis 113 000 tonnes en 2014 avant d'atteindre 497 000 tonnes en 2020. L'ouverture du marché de l'exportation des graines d'arachide à partir de 2010 et le protocole signé avec la Chine pour faciliter l'entrée des graines sur le territoire chinois ont eu un impact important sur la structure du marché de l'arachide. Les intérêts souvent divergents des exportateurs et des producteurs d'huile, ainsi que la nécessité de prendre en compte les intérêts des producteurs, font que les décisions publiques manquent souvent de cohérence et de stabilité. En fonction du poids relatif des groupes d'intérêt et des circonstances, le gouvernement prend souvent des décisions qui contredisent les mesures antérieures (taxes à l'exportation, gel des exportations).

Opportunités d'investissement. La production de semences est à la fois un maillon essentiel du développement de la chaîne de valeur et une opportunité d'investissement pour les CAC. La maîtrise de l'eau et de l'itinéraire technique devrait permettre d'obtenir de bons rendements. Il existe une forte demande de semences certifiées, que les CAC devraient contribuer à satisfaire. Une autre opportunité d'investissement se trouve dans le secteur de la transformation, où le gouvernement devrait soutenir les unités gérées par les femmes afin de les moderniser et de répondre ainsi au besoin de diversification en produits transformés à base d'arachide (pâte, beurre, poudre) pour le marché intérieur.

7.3. Production animale (lait et volaille)

- **Chaîne de valeur lait**

Production et productivité. Selon le Ministère en charge de l'élevage, la production de lait cru a augmenté de 4% par an en moyenne passant de 243,5 à 280,8 millions de litres entre 2017 et 2021. La moitié de cette production sert à l'alimentation des petits (veaux, chevreau, agneau) alors que l'autoconsommation peut atteindre 35-60%. La production de lait repose sur trois systèmes de production : un élevage pastoral extensif au Nord, un système agropastoral au centre et au Sud et un élevage laitier péri-urbain intensif de GIE, PME et industriels. Les contraintes liées à l'alimentation (déficits de pâturages et d'eau), le faible potentiel laitier des races locales et les problèmes sanitaires du bétail constituent des freins au développement de la filière lait.

Demande - tendances de consommation. La demande en produits laitiers est en croissance du fait de la croissance démographique et de l'urbanisation. Il s'y ajoute que le lait joue un rôle nutritionnel et culturel important. Une prise de conscience des vertus du lait et des produits laitiers expliquerait cette évolution. Ces dernières décennies, l'on note une grande diversification de la filière avec notamment une meilleure disponibilité de certains produits en milieu urbain (lait entier, lait écrémé, lait frais, lait en poudre, lait concentré), la hausse de l'offre de produits laitiers (lait caillé, yaourt, fromage, crème fraîche, crème glacée, beurre), la forte percée du lait en poudre, consommé par les ménages et servant de matière première dans l'industrie. La poudre de lait représente 60% de la consommation de lait au Sénégal.

La transformation. Dans le maillon de la transformation coexistent trois modèles : (i) le modèle qu'incarne la Laiterie du Berger (LDB) qui est un industriel qui collecte et transforme le lait local ; (ii) les mini-laiteries représentent le second modèle. Elles sont le fait de promoteurs privés et de coopératives d'éleveurs et entretiennent des liens étroits avec les agropasteurs pour leur approvisionnement. (iii) Les fermes intensives des Niayes constituent le 3^e modèle. Ces fermes détiennent des troupeaux laitiers composés de races exotiques et adoptent souvent une stratégie d'intégration verticale. Les coûts de production de ce modèle sont néanmoins relativement élevés. Les deux premiers modèles souffrent beaucoup de la saisonnalité de la production laitière et rencontrent de sérieuses difficultés pendant la saison sèche pour assurer leur approvisionnement.

Les importations. Les importations de produits laitiers se chiffraient à 65,7 milliards de FCFA en 2024 pour un volume de 33 745 tonnes (ANSD, NACE, 2025). Malgré la croissance de la production, le lait local ne parvient pas à satisfaire la demande. La poudre de lait constitue l'essentiel des importations de produits laitiers.

- **Chaîne de valeur de la volaille**

Production et productivité. L'aviculture sénégalaise a connu une évolution positive depuis 2005, date à laquelle le gouvernement a suspendu les importations de produits avicoles par précaution contre le risque de contamination des élevages nationaux par la grippe aviaire. Cette interdiction a joué un rôle structurant dans la protection du marché local de la volaille. La production nationale de poulets de chair a pratiquement quadruplé depuis 2005 pour atteindre 114 200 tonnes en 2019 (FAOSTAT, 2025). En 2018, le Sénégal a produit 56,3 millions de poussins par an, soit plus de 8 fois les 6,9 millions de 2005 (Ly, 2020). En 2019, les effectifs de la volaille familiale sont estimés à près de 27 millions contre 51,4 millions pour la volaille industrielle, soit respectivement 34% et 66%. La production d'œufs de consommation a atteint 885 millions d'unités en 2019, contre 324 millions en 2005 (ANSD,

2022). Sur les 9 couvoirs en activité au Sénégal, 4 sociétés assurent près de 75% de la production nationale de poussins (SEDIMA, SOSEPRE, SEEMAP et PRODAS).

En dehors des producteurs informels de basse-cour, qui sont principalement des ménages ruraux, l'industrie de la volaille se compose de petites unités commerciales produisant en moyenne 1 000 oiseaux par cycle de 45 jours et de grands producteurs commerciaux commercialisant des dizaines de milliers de poulets. Ces derniers utilisent des hangars climatisés, disposent de chaînes d'abattage et d'installations de congélation, et ont un bon accès aux commerçants indépendants. Au sommet de la pyramide, un grand producteur, SEDIMA, a intégré toutes les activités de la chaîne de valeur de la volaille, y compris les couvoirs, les fermes de reproduction et l'usine de transformation des aliments (Arnoldus et al, 2021).

Demande et tendances de consommation. La consommation de poulet par habitant est passée de 3,6 kg en 2007 à près de 7 kg en 2019. La consommation moyenne au Sénégal reste inférieure à celle de l'Afrique de l'Ouest, estimée à 14,8 kg. Le poulet est devenu la première viande consommée, même s'il reste une source de protéines relativement chère, comparé au poisson qui fournit près de 70% des protéines animales consommées au Sénégal. En général, les Sénégalais mangent du poulet une fois par semaine, car il apporte de la variété à leur alimentation. La consommation d'œufs par habitant en 2019 est estimée à 55 œufs. Les Sénégalais mangent généralement des œufs au petit déjeuner le matin (Foundation Farm, 2022 ; Arnoldus et al, 2021 ; PRAVIS, 2021).

Les importations. Malgré la fermeture du marché aux importations de poulets et de découpes de poulets, le Sénégal importe des œufs à couver pour la demande intérieure. Les importateurs doivent obtenir une autorisation préalable des services vétérinaires (DSV), ce qui permet d'effectuer des contrôles pour s'assurer que les œufs sont exempts de maladies. De 2016 à 2019, le Sénégal a importé en moyenne 37 millions d'œufs à couver (OAC) par an, tandis que la production locale s'élevait en moyenne à 3 millions d'OAC. La croissance du marché du poulet a catalysé les investissements dans la production d'œufs à couver. La SEDIMA, par exemple, est aujourd'hui autosuffisante à 70%, produisant des œufs à partir de stocks de reproducteurs provenant en grande partie de France, du Brésil et des Pays-Bas. Malgré les investissements du secteur privé, la production locale est encore loin de répondre aux besoins. En plus des OAC, le Sénégal importe également de la poudre d'œuf.

Opportunités d'investissement. L'industrie de la volaille offre d'importantes possibilités d'investissement, en particulier dans la production de poulets de chair. Avec une demande en forte croissance et une position stratégique dans la sécurité alimentaire, la production locale de poulets présente des opportunités d'investissement viables. Des opportunités complémentaires existent dans la production d'aliments pour volailles et les services d'approvisionnement, en particulier dans la distribution et la commercialisation des produits.

8. Analyse de rentabilité

Comme décrit dans la section sur les modalités d'intervention, le programme des CAC comprend des CAC sur plusieurs sites (le modèle promu par l'ANIDA) et des CAC sur un seul site (modèle mis en œuvre par PRODAC). Dans les deux cas, les CAC peuvent être à dominante agricole ou d'élevage, ou être des CAC intégrés. L'analyse de rentabilité ci-dessous se concentre sur les deux types de modèles.

8.1. Modèle éclaté

Hypothèses du modèle. Ce modèle, promu par l'ANIDA, prend en compte les contraintes foncières et met en place un processus d'ingénierie sociale solide dès le départ. Grâce à sa stratégie d'inclusion, le programme attribue des terres aux femmes et aux jeunes. La CAC comprend 200 ha répartis dans la commune, avec neuf fermes villageoises Naataange de 20 ha et une ferme Waar wi de 20 ha destinées exclusivement aux jeunes. Dans chaque ferme villageoise de 20 ha, les parcelles irriguées sont réparties en 10 ha pour l'irrigation au goutte-à-goutte, 5 ha pour l'irrigation par aspersion et 5 ha pour l'irrigation par pivot. Une plate-forme multifonctionnelle complète le système. Elle comprend un espace administratif pour le CAC, une chambre froide pour le stockage et le conditionnement des produits, une unité de transformation des produits agricoles, un parking de maintenance et un magasin de vente de pièces détachées et d'intrants. L'exploitation des fermes est basée sur la production horticole (oignons, pommes de terre, tomates), les semences de céréales et légumineuses (maïs, arachide, niébé) et l'aviculture (poulets et œufs). La production agricole se déroule en trois cycles de production par an.

Évaluation des investissements dans les CAC. Les investissements dans les fermes villageoises comprennent des forages, des équipements de drainage, des clôtures ainsi qu'un réseau d'irrigation au goutte-à-goutte couvrant 10 ha, des asperseurs couvrant 5 ha et un pivot central (5 ha) équipé d'énergie solaire. Il y a également un bassin de récupération de 3 000 m³ avec des équipements de drainage, un bâtiment agricole avec des toilettes et une serre de 2 000 m². L'investissement total dans les neuf fermes villageoises s'élève à 2 119 708 000 FCFA, soit 3 751 690 USD.

En plus des forages, des équipements de drainage, des clôtures et du réseau d'irrigation, les fermes Waar wi pour les jeunes disposent d'une case avec cuisine, de 20 studios, de 20 poulaillers de 12 m² et de 20 serres de 200 m². L'investissement pour une ferme Waar wi est de 313 050 000 FCFA ou 554 071 USD. L'investissement total pour les 10 fermes est de 2 432 758 000 FCFA, soit 4 305 766 USD.

Table 1. Investissements dans les fermes des CAC

FERMES VILLAGEOISES		FERMES WAAR WI		TOTAL
INVESTISSEMENTS	COUTS	INVESTISSEMENTS	COUTS	XOF
forages (18)	405,000,000	forages (2)	45,000,000	450,000,000
pompes électriques (27)	99,000,000	pompes électriques (2)	11,000,000	110,000,000
plateformes solaires (27)	270,000,000	plateformes solaires (2)	28,000,000	298,000,000
Groupe électrogène (9)	81,000,000	Groupe électrogène (1)	9,000,000	90,000,000
Clôture	99,000,000	Clôture	37,000,000	136,000,000
Réseau de surface	90,000,000	Réseau de surface	15,000,000	105,000,000
aspersion (45 ha)	135,000,000	réseau d'irrigation (irrigation au goutte-à-goutte sur 10 ha à raison de 0,5 ha / parcelle)	15,000,000	150,000,000
Réseau d'irrigation (goutte à goutte 90 ha)	225,000,000			225,000,000
Pivot central (45 ha)+système solaire	162,000,000			162,000,000
Bassin de récupération de 3000 m ³ avec équipement de drainage (9)	171,000,000			171,000,000

Bâtiment agricole et toilettes	135,000,000			135,000,000
Serre de 2000 m2 (9)	108,000,000	Serre de 200m2 (20)	23,000,000	131,000,000
Tricycle	13,950,000	Tricycle		15,500,000
Motoculteur	18,000,000	motoculteur	2,000,000	20,000,000
Moto	1,800,000			1,800,000
poulailler / étable	90,000,000	12 m2 poulailler (20)	28,000,000	118,000,000
équipement du poulailler (mangeoire, abreuvoir, balance, bassin, chauffage radiant, gaz, etc.)	11,458,000			11,458,000
Fourniture d'équipements de protection et de petits matériels	4,500,000	Fourniture d'équipements de protection et de petits matériels	500,000	5,000,000
		Case Foyer/cuisine	10,000,000	10,000,000
		Studios (20)	88,000,000	88,000,000
Total XOF	2,119,708,000	Total XOF	313,050,000	2,432,758,000
Total USD	3,751,690	Total USD	554,071	4,305,766

Source: ANIDA, 2025

La CAC exploite les 200 ha disponibles en trois cycles, ce qui donne une superficie annuelle d'environ 600 ha. Le choix porte sur trois cultures principales (oignons, pommes de terre, tomates). La CAC :

- Cultive entre 100 et 200 ha d'oignons par an, soit 850 ha en 5 ans ;
- Développe entre 50 et 200 ha de pommes de terre par an, soit 550 ha en 5 ans ;
- Planter entre 80 et 100 ha de tomates, soit 462 ha en 5 ans.
- Produire entre 50 et 150 ha de semences d'arachide, pour un total de 600 ha ;
- Cultiver 50 ha de maïs par an, sauf en 2ème année, soit un total de 200 ha ;
- Plante 50 ha de niébé tous les deux ans, soit 150 ha en 5 ans.
-

Tableau 2. Superficie cultivée en 5 ans

Cultures	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	Total
Oignon	200	200	150	100	200	850
Pomme de terre	50	100	150	200	50	550
Tomate	80	100	102	100	80	462
Poivron	20	2	50	50	20	142
Piment	2	50	0	2	2	56
Arachide	150	150	50	100	150	600
Maïs	50	0	50	50	50	200
Niébé	50	0	50	0	50	150
Total	602	602	602	602	602	3,010

Source: ANIDA, 2025

Sur la base des hypothèses de rendement, la CAC produira 58,890 tonnes de produits agricoles sur 5 ans, dont 25 500 tonnes d'oignons, 13 750 tonnes de pommes de terre et 11 550 tonnes de tomates, de piments (1 680 tonnes) et de poivrons (4 260 tonnes). La CAC produit des semences d'arachide (1 200 tonnes) et de maïs (800 tonnes).

Tableau 3. Production de CAC sur 5 ans

Cultures	AN1	AN2	AN3	AN4	AN5	Total
Oignon	6000	6000	4500	3,000	6,000	25,500
Pomme de terre	1250	2500	3750	5,000	1,250	13,750
Tomate	2000	2500	2550	2,500	2,000	11,550
Poivron	600	60	1500	1,500	600	4,260
Piment	60	1500	0	60	60	1,680
Arachide	300	300	100	200	300	1,200
Maïs	200	0	200	200	200	800
Niébé	50	0	50	0	50	150
Total	10,460	12,860	12,650	12,460	10,460	58,890

Source: ANIDA, 2025

Le compte d'exploitation prévisionnel fait apparaître des excédents bruts d'exploitation très élevés, de l'ordre de 1,9 milliard de FCFA en moyenne annuelle, soit 3,4 millions de dollars US. Les résultats montrent un revenu annuel moyen par producteur de 3 209 312 FCFA, soit 5 680 USD.

Tableau 4. Compte d'exploitation prévisionnel

Elements / périodes	1	2	3	4	5
Recettes d'exploitation	2,434,600,000	3,271,600,000	2,794,600,000	2,789,600,000	2,434,600,000
Dépenses de fonctionnement	711,728,000	884,366,000	861,606,000	856,666,000	778,066,000
Marge brute (EBITDA)	1,722,872,000	2,387,234,000	1,932,994,000	1,932,934,000	1,656,534,000
Charges financières / Intérêts sur emprunts	45,146,100	36,116,880	27,087,660	18,058,440	9,029,220
Salaires pour les 5 CAs (salaire brut 350,000 FCFA/mois)	55,200,000	55,200,000	55,200,000	55,200,000	55,200,000
Amortissement	254,207,667	254,207,667	254,207,667	203,555,000	254,207,667
Bénéfice avant impôt	1,368,318,233	2,041,709,453	1,596,498,673	1,656,120,560	1,338,097,113
Impôt	-	-	-	165,612,056	133,809,711
Bénéfice après impôt	1,368,318,233	2,041,709,453	1,596,498,673	1,490,508,504	1,204,287,402
Fonds d'entretien et de réparation (50 000 F/ha/campagne)	30,000,000	30,000,000	30,000,000	30,000,000	30,000,000
Bénéfice net	1,338,318,233	2,011,709,453	1,566,498,673	1,460,508,504	1,174,287,402
Refinancement de l'exploitation (15% par an sur 5 ans)	200,747,735.00	301,756,418	234,974,801	219,076,276	176,143,110
Flux de trésorerie	1,592,525,900	2,265,917,120	1,820,706,340	1,664,063,504	1,428,495,069
Revenu annuel par agripreneur	2,843,926	4,274,883	3,328,810	3,103,581	2,495,361
Revenu mensuel par agripreneur	236,994	356,240	277,401	258,632	207,947

L'évaluation de la CAC montre une forte rentabilité. La valeur actuelle nette (VAN) sur 5 ans est de 4,8 milliards de FCFA ou 8,6 millions d'USD. Le taux de rentabilité interne est de 75% et le ratio coût-bénéfice (BCR) est de 1,78.

Tableau 5. Résultats financiers d'une CAC sur 5 ans

	Montant de l'investissement (USD)	Valeur actuelle nette (USD)	Taux de rentabilité interne (%)	Rapport coût bénéfice
CAC	4,305,766	8,563,713	75%	1,78

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité est basée sur deux variables clés : les rendements et les prix. L'idée est de voir comment une baisse des rendements des produits horticoles (entre 20 et 50 %) et une baisse concomitante de 25 % du prix des trois principaux produits (oignons, pommes de terre et tomates) affectent les principaux résultats.

Tableau 6. Évolution des rendements et des prix de certaines cultures

Cultures	Rendement actuel	Nouveau rendement	Prix actuel	Nouveau prix
Oignons	30	15	200	150
Pomme de terre	25	20	200	150
Tomate	25	15	200	150
Poivron	30	20		
Piments	30	20		

Les résultats montrent une forte baisse des principaux indicateurs, mais ceux-ci restent positifs. La baisse des rendements a eu un impact plus important que la baisse des prix, un peu plus de deux fois supérieur. La baisse des rendements varie entre 31% et 72% selon l'indicateur concerné, tandis que la baisse des prix se situe entre 17% et 40%. L'effet combiné de la baisse des rendements et des prix se situe entre 42% et 96 % (tableau xx).

Tableau 7. Résultats du test de sensibilité à une baisse des rendements et des prix

Indicateurs	Résultats actuels	Résultats pour le scénario 1 : rendements plus faibles	Diff (%)	Résultats du scénario 2. Baisse des prix	Diff (%)	Résultats du scénario 3. Baisse des rendements et des prix	Diff (%)
Revenu annuel moyen par agripreneur	\$5,680	\$2,355	-59%	\$3,844	-32%	\$1,247	-78%
Valeur actuelle nette (VAN)	\$8,563,713	\$2,367,009	-72%	\$5,154,793	-40%	\$314,108	-96%
Taux de rentabilité interne (TRI)	75%	24%	-68%	49%	-35%	4%	-95%
Ratio Coût-bénéfice ratio (BCR)	1.78	1.22	-31%	1.47	-17%	1.03	-42%

8.2. Modèle sur site unique

Hypothèses du modèle. Ce modèle, promu par le PRODAC, répartit la surface aménagée en unités autonomes d'exploitation (UAE) de 15 ha chacune et d'une unité d'élevage de 45 ha. Les UAE sont équipées d'un système d'irrigation par aspersion ou au goutte à goutte. Il existe également une serre de 2500 m². Outre la production maraîchère (oignon, pomme de terre, tomate, piment...) et les grandes cultures (maïs, arachide), le modèle promeut selon les zones, la production de volaille (poulet de chair, œufs), l'embouche bovine ou ovine, la porcherie et les cultures fourragères. Dans la phase pilote, l'agence exploite trois sites : Sefa (Sédhiou), Keur Momar Sarr (Louga) et Itato (Kédougou). Le tableau suivant indique les types et le nombre d'UAE retenues et les activités de production végétales et animales envisagées.

Tableau 8. Composition du dispositif de production de chaque site

SEFA	KMS	ITATO
<ul style="list-style-type: none"> • 2 UAE Aspersion (2x15 ha) • 2 UAE Goutte à goutte (2x15 ha) • Poulailler chair (3) • Serre (1) • Porcherie 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 UAE Aspersion (3x15 ha) • Poulailler chair (5) • Serre (1) • Bergerie embouche (2) 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 UAE Aspersion (2x15 ha) • 3 UAE Goutte à goutte (3x15 ha) • Poulailler chair (2) • Serre (1) • Pépinière (1)

Évaluation des investissements dans les trois sites. Les investissements dans chaque site (Sefa, KMS, Itato) comprennent des forages, des équipements de drainage, un bassin de reprise, des clôtures ainsi qu'un réseau d'irrigation au goutte-à-goutte ou avec des asperseurs. Ainsi, le site de Sefa dispose de deux UAE en aspersion et deux UAE en goutte à goutte soit 60 ha, tandis que KMS met en valeur trois UAE en aspersion mobilisées pour la production de fourrage. Le site de ITATO exploite deux UAE en aspersion et 3 UAE en goutte à goutte, offrant ainsi plus d'espaces de production maraîchère. Tous les trois sites ont une serre de 2500 m² et des poulaillers de production de poulet de chair. Sefa a une porcherie tandis que KMS fait de l'embouche avec une bergerie. Le tableau xx présente le niveau d'investissements par site FCFA et en dollars.

Tableau 9. Niveau d'investissement par site

	Sefa	KMS	Itato
Investissements FCFA	983,123,955	878,503,722	1,023,695,145
Investissements USD	1,740,042	1,554,874	1,811,850

Chaque site dispose d'une serre de 2500 m² où l'on produit de la tomate (1200 m²), du poivron (800 m²) et du concombre (500 m²). En plus de serres, les superficies suivantes sont destinées aux productions végétales.

Tableau 10. Superficies en production végétale (goutte à goutte et aspersion)

Cultures	Goutte à goutte		Aspersion		
	Sefa	Itato	Cultures	sefa	Itato
Piment	8	12	Maïs	40	40
Oignon	32	48	Arachide	80	80
Gombo	8	12	Luzerne		75

Chou	4	6	Maralfalfa			60
Pastèque	8	12				

L'évaluation des trois sites montre que les activités menées sont rentables. La valeur actuelle nette (VAN) sur 5 ans varie entre 2,7 milliards de FCFA (\$ 4.8 million) et 3.7 milliards (\$6.5 million). Le taux de rentabilité interne se situe entre 63% et 82% en fonction des sites tandis que le ratio coût-bénéfice (BCR) est projetée entre 1.40 et 1.49.

Tableau 11. Résultats financiers dans les trois sites.

Indicateurs	SEFA	KMS	ITATO
Montant Investissement	\$1.74 M	\$1.55 M	\$1.81 M
VAN (5 ans, 10%)	\$ 5.45 M	\$ 4.79 M	\$ 6.53 M
TRI	63%	77%	82%
BCR	1.44	1.4	1.49

9. Résultats attendus

Le Modèle multi-site. Pour mettre en œuvre le programme des CAC, l'ANIDA lance une phase pilote dans quatre CAC à Taiba Niassène (Nioro), Taif (Mbacké), Niakhène et Mbayène (Tivaouane). La Banque mondiale, à travers le projet FSRP, finance cette première phase à hauteur de 13 500 000 USD. Ces fonds ne couvrent pas la construction des plateformes multiservices. Par conséquent, le programme pilote nécessite un financement supplémentaire de 2,86 millions de dollars.

L'ANIDA prévoit d'intensifier le programme des CAC en créant 100 CAC selon le modèle éclaté, c'est-à-dire une CAC de 200 ha répartis entre 9 fermes villageoises, une ferme Waar wi et une plateforme multifonctionnelle. Sur la base des résultats agronomiques de la CAC de 200 ha, la production des 100 CAC pour les trois principales cultures atteindra des niveaux records de 510 000 tonnes pour les oignons, 275 000 tonnes pour les pommes de terre et 231 000 tonnes pour les tomates fraîches (équivalent à 38 500 tonnes de concentré de tomate). Dans l'hypothèse d'une situation inchangée (sans intervention du projet), les importations continueront d'augmenter pour deux raisons principales : (i) la consommation de ces produits continue d'augmenter en raison de la croissance démographique et de l'urbanisation, ce qui se reflète dans l'augmentation constante de la consommation par habitant par an ; (ii) la croissance de la production est insuffisante pour couvrir l'ensemble de la demande croissante.

L'intervention du programme des CAC à travers les 100 CAC couvrira les besoins domestiques à hauteur de 192% pour les oignons, 372% pour les pommes de terre et 138% pour les tomates. Cela assurera l'autosuffisance et, dans certains cas (oignons et pommes de terre), permettra au pays d'envisager d'exploiter plus intensément les possibilités d'exportation dans la sous-région.

Pour atteindre ces résultats, l'investissement nécessaire s'élève à 501 686 700 USD. Comme indiqué ci-dessus, l'Agence a obtenu 13 500 000 USD grâce au financement du projet FSRP de la Banque mondiale. Il lui reste donc à rechercher 488 186 700 USD auprès des partenaires

de développement. Ces investissements représentent une VAN de 856 millions de dollars et un TRI de 75 % sur 5 ans. Parmi les impacts attendus, on peut citer la création de 240 000 emplois directs et la couverture des besoins domestiques en oignons, pommes de terre et tomates.

Le Modèle à site unique. PRODAC met en œuvre la phase pilote dans trois sites à savoir Sefa, KMS et Itato avec le soutien de la Banque mondiale, à travers le projet FSRP. Le financement s'élève à 4,2 milliards de FCFA ou \$7.4 million.

PRODAC envisage d'aller à l'échelle en créant 117 CAC dans les cinq prochaines années selon le modèle du site unique. L'investissement attendu pour la réalisation des infrastructures et équipements de ces 117 CAC devrait atteindre \$198.9 million. En tenant compte du financement sécurisé auprès de la banque mondiale, le financement à rechercher auprès des partenaires techniques et financiers sera de \$191.5 million. Ces investissements devraient générer une VAN de 654 millions de dollars et un TRI de 74 % sur 5 ans. Parmi les impacts attendus, on peut citer la création de 2 925 emplois directs constitués par les coopérateurs, sans compter les employés temporaires utilisés dans le cycle de production.